

Durée :

3 jours (21 h.)

Les participants et leur pré-requis :

Chargés de prévention, animateurs sécurité, responsables de site ayant en charge la prévention et la protection des risques dans l'entreprise.

Notre intervenant :

Ergonome, I.P.R.P (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels), spécialisée dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité et appartenant au réseau professionnel des intervenants du MIDACT pour la mise en place du document unique sur l'évaluation des risques professionnels en Midi-Pyrénées (conventionnement CARSAT).
Membre du groupe de travail Prévention des Risques Psychosociaux au MIDACT.
Expert agréé auprès des CHSCT.

L'organisation :

Lieu : à déterminer

Dates : à déterminer

Horaires : 08h30 - 17h30

Coût par participant :

**600 € HT
(720 € TTC)**

Renseignements et inscriptions :

Sabine ACCO

Depuis le 1er juillet 2012, tout employeur, sans distinction de taille ou de secteur d'activité, doit avoir désigné « un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise » (Art L 4644-1)

LES OBJECTIFS :

- Comprendre les principes généraux de prévention.
- Connaître les exigences réglementaires en vigueur.
- Savoir assister l'employeur dans la politique de prévention de l'entreprise.

NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION:

Repose sur une approche pragmatique, alternant des apports théoriques et des mises en situations pratiques sur le terrain.
Remise d'un support aide-mémoire.
Evaluation qualitative en fin de formation et remise d'une attestation de stage.

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

LE CONTENU DE LA FORMATION :

- **La santé et la sécurité : une obligation de résultat**
- **Les accidents du travail et maladies professionnelles**
- **Les obligations légales et les principes généraux de prévention**
 - Les principes généraux de prévention.
 - Les recommandations de la CARSAT.
 - L'obligation de formation à la sécurité.
 - Les registres et affichages obligatoires.
 - Les contrôles et les principales vérifications périodiques.
 - Le règlement intérieur et les consignes de travail.
 - L'établissement de documents obligatoires (document unique d'évaluations des risques, bilan annuel...).
 - Les interventions des entreprises extérieures.
 - Le recours au travail temporaire.
 - Les contrôles et vérifications périodiques.
 - Devoirs et responsabilité civile et pénale.

■ **Les acteurs de la prévention et leurs champs d'application**

■ **Les différentes natures de risques**

- Les risques psychosociaux et les ambiances de travail.
- Les risques liés aux équipements de travail.
- Le risque électrique.
- Le risque piétonnier en entreprise.
- Les manutentions.
- La manipulation et le stockage des produits dangereux.
- Le risque d'incendie, d'explosion.
- La signalisation sécurité.
- Les équipements de protection individuelle et collective.

■ **Les principaux outils de la prévention des risques**

- Les audits sécurité.
- L'analyse des accidents et incidents.
- La communication et l'animation interne.